



**LES SENIORS, TROP SOUVENT NEGLIGÉS MAIS POURTANT ÉLECTEURS et ACTEURS**

L'Europe compte près de 200 millions de personnes âgées de 50 ans et plus. Ce chiffre recouvre une variété de situations individuelles :

- les jeunes retraités dynamiques et actifs
- les personnes âgées dépendantes, à domicile ou en établissements de soins.

Quelles que soient leurs situations toutes ces personnes sont trop souvent ignorées des politiques, bien qu'électrices.

Les seniors apportent une contribution indéniable à la vie économique et sociale :

- leur activité professionnelle en tant que tuteurs auprès des plus jeunes,
- leur engagement politique, municipal, associatif,
- leur rôle d'aidants dans leur famille, leur quartier,
- leur consommation de biens et de services,
- les emplois qu'ils suscitent dans le domaine du soin et de l'accompagnement
- leur contribution financière aux budgets de l'Etat et de leur collectivité d'appartenance
- le soutien financier qu'ils apportent très souvent à leurs enfants ou petits-enfants en difficultés, voire à leurs parents en assumant le reste à charge en maison de retraite
- leur capacité éprouvée d'adaptation aux ruptures en tous genres, politiques, professionnelles, sociales, familiales, technologiques.

Ce potentiel est méconnu !

La Confédération Française des Retraités, représentant plus d'un million et demi de retraités attend des parlementaires européens qu'ils agissent, conformément au socle européen des droits sociaux adoptés à Göteborg le 17 novembre 2017, pour :

- une reconnaissance formelle de la pleine citoyenneté des seniors et personnes âgées, de leurs droits et de leurs besoins, qui passe par leur participation aux décisions les concernant et par l'officialisation de la représentativité des organisations qui portent leur voix.
- le soutien de leur engagement professionnel à travers des mesures stimulant leur maintien dans l'emploi, la formation tout au long de la vie, des mesures favorisant les fins de carrière progressives et la prise en compte des contraintes et apports des aidants familiaux.
- des mesures visant à garantir à tous des revenus compatibles avec une pleine intégration sociale, une alimentation, un habitat et une offre de soins favorisant un vieillissement en bonne santé et actif.
- l'accès de tous les seniors aux biens et services que ce soit par l'adaptation des transports et de l'habitat, l'accessibilité aux services digitalisés, le maintien d'un accès traditionnel (téléphone, courrier postal) aux services publics et de soins.